



Règlement intérieur

I) Conditions d'inscription

Les **cours hebdomadaires** et **les stages** pendant les vacances scolaires sont ouverts à partir de **4 ans**.

Les ateliers **parents-enfants** (circomotricité) sont ouverts à partir de **3 ans**.

L'élève inscrit doit avoir **l'âge minimum** précisé pour chacune des disciplines, cours ou stages.

Les cotisations sont calculées en fonction du nombre d'heures de cours (soit **30 séances** pour l'année, 3 à 5 séances pour les stages), et doivent être réglées impérativement avant le début de l'activité.

L'association se réserve le droit **d'annuler un cours ou un stage**, dans le cas où le nombre de participants serait **insuffisant**. Dans ce cas, l'école **remboursera l'intégralité** des sommes versées.

Toute inscription suppose que vous avez **lu et accepté le règlement intérieur** de l'association.

II) Modalités d'inscription

A) Pour les cours à l'année :

Une **pré-inscrire** doit d'abord être effectuée via le site internet de « En Piste », si **la demande est acceptée** (mail de confirmation), la place au cours est réservée jusqu'à réception du dossier d'inscription.

L'inscription n'est définitivement validée que lorsque nous avons reçu :

1-La **fiche d'inscription** dûment remplie et signée.

2- **La fiche décharge santé**

3-**Le règlement de la totalité** de l'activité.

Si **un dossier tarde trop** à arriver et que la personne ne répond pas aux **sollicitations** qui lui sont faites par mail ou par téléphone. L'équipe pourra décider d'offrir la place au cours à une personne sur **liste d'attente**.

L'association accepte les règlements par **chèque** libellé à l'ordre de l'association « **En Piste** », **l'espèce, les chèques vacances** ou les **coupons sports**.

Les adhérents (ou les parents / tuteurs) doivent remplir **la fiche décharge santé** téléchargeable sur le **site internet** , ce document doit être remis **avant le début de l'activité**.

Le **dossier complet** est à renvoyer à l'adresse suivante.

Association "En Piste !"
Salle Paul Janson
1D Boulevard de Dézerseul
35510 Cesson-Sévigné

Une attestation de paiement pourra être éditée sur demande.

L'inscription vaut pour **toutes les séances** réparties sur l'année suivant **le planning** établi en début d'année.

Il sera effectué **10% de réduction** à partir de la **deuxième inscription d'une même famille**. **La première inscription** est à régler au **tarif normal**, les inscriptions suivantes bénéficient de 10% de remise. Vous pouvez appliquer la réduction sur la/les inscriptions aux **tarifs les plus élevés**.

Séances d'essai : L'association considère la **première séance de l'année** comme une « séance d'essai ». Si une personne ne souhaite **pas poursuivre** l'activité à la suite de cette séance, l'association « En Piste » **annulera l'inscription** et **n'encaissera pas** les paiements.

En dehors de la séance d'essai, **aucun remboursement** total ou partiel ne peut être envisagé en cas d'**arrêt définitif ou temporaire** de l'activité.

Lors des **inscriptions**, la **priorité** est donnée aux **adhérents à l'année** puis aux **adhérents des stages et de la circomotricité**.

Les **modalités d'inscription** et les **critères de priorité** sont communiqués par mail le jours du lancement des inscriptions.

Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire aux cours hebdomadaires et qui n'étaient **pas adhérentes** la saison passée les inscriptions se déroulent de la façon suivante :

Les inscriptions seront prises en compte par **ordre de pré-inscription**. Toutefois ! Si un cours se retrouve **complet** dès le **jour d'ouverture des inscriptions**. L'équipe déterminera l'ordre de priorité par **tirage au sort**. Seul les pré-inscriptions réalisées le **jour de l'ouverture** des inscriptions pourront participer au tirage au sort.

B) Pour les stages :

L'inscription et le paiement **aux stages** pendant les vacances scolaires, aux stages adultes et à la circomotricité se fait exclusivement via **notre site internet**. L'association « En Piste » passe par la plateforme « **Hello-asso** » pour réaliser ces inscriptions.

Toute **annulation** doit être formulée par **mail** ou par **téléphone** (message vocal ou texto) **72h** maximum avant le début du stage. Dans le cas contraire, **aucun remboursement** ne sera effectué.

Une attestation de paiement pourra être éditée sur demande.

C) Droit à l'image

L'adhésion aux activités de l'école « En Piste ! » implique de la part de l'adhérent ou de son représentant légal (parent ou tuteur), **de donner l'autorisation ou non** à « En Piste ! » d'utiliser les images où il apparaît dans le cadre de l'école de cirque de Cesson-Sévigné.

Ces images resteront acquises à « En Piste ! » définitivement et sans **aucun paiement individuel**. En étant propriétaire, l'école reste libre d'en disposer pour toute utilisation ultérieure dans le cadre de sa **communication générale**. Si la clause sur le droit à l'image présent dans le formulaire d'inscription n'est pas rempli lors de pré-inscription, l'association « En Piste » la considérera l'autorisation comme « accepté ».

III) Règlement au sein des cours et des stages

A) Tenue et équipement

Chaque élève est tenu d'avoir une **tenue adéquate** à la réalisation de l'activité, en conformité avec la demande des formateurs.

C'est-à-dire au minimum, une **tenue sportive**. Il n'est pas possible de pratiquer l'activité en short, jean ou collant qui peuvent rendre la pratique dangereuse ou abîmer le matériel.

Le port de **bijoux, montres, etc.** est **proscrit** durant les cours et les **cheveux longs** doivent être **attachés** à cause de la gêne et des risques de blessure qu'ils représentent.

Les élèves doivent impérativement se munir **d'une gourde** et n'ont pas le droit de manger sur le temps de séance.

Le matériel est à disposition pendant les cours, mais la pratique de certaines spécialités peut nécessiter l'achat de matériel spécifique.

B) Respect des autres et du matériel

Aucune **discrimination, violence verbale, physique et psychologique** de quelque ordre qu'elle soit ne sera admise à « En Piste ! », la priorité étant le respect de l'autre dans son intégralité.

La consommation d'alcool, de tabac (et autres) est strictement interdite dans l'enceinte de l'école.

Chaque élève doit se conformer à une **utilisation rationnelle** du lieu et des équipements à disposition pendant son cours. Ceux-ci ne doivent être utilisés qu'à l'**usage exclusif** pour lequel ils sont prévus. **Le matériel** qui aura été **détérioré** à cause d'un usage volontairement inadapté sera **facturé** au contrevenant selon les tarifs en vigueur dans le commerce et le degré d'usure préalable.

Le **non respect** des adhérents, de l'équipe d'animation ou du matériel de l'école et de la municipalité pourra entraîné une **exclusion temporaire ou définitive** de l'adhérent. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

C) Responsabilité

« En Piste ! » prend la **responsabilité** des élèves pendant les **horaires de leur cours**. La responsabilité de « En Piste ! » s'arrête à la **fin du cours** de l'élève, les enfants étant alors sous l'**entière responsabilité de leurs parents**, même si les parents ne sont pas présents à la fin du cours.

Les **personnes accompagnatrices** et toutes autres **personnes extérieurs** à l'activité ne sont **pas autorisés à rester dans la salle de pratique** sauf si l'équipe d'animation donne explicitement son accord ou en fait la demande.

D) Informations et communication

« En Piste ! » diffuse les **informations** principalement par voie électronique : **email et site internet** www.en-piste.org.

Le planning annuel incluant les dates des cours, des stages et du spectacle de fin d'année est disponible sur le **site internet** de l'association et affiché à **l'entrée de la salle** sur le panneau d'affichage dans le couloir.

Pour toute **question** d'ordre pédagogique ou toute autre question liée à la pratique des arts du cirque, les parents peuvent solliciter les intervenants **au début et à la fin des cours**.

Pour toutes les questions d'ordre **administratif** les parents peuvent envoyer un **email** à l'adresse enpiste.cirque@gmail.com, **téléphoner** sur le portable de l'association ou envoyer **un courrier** aux membres du bureau au siège de l'association (119 rue de Clairville 35510 Cesson-Sévigné).

« En Piste ! » étant une association, l'**Assemblée Générale** organisée tous les ans en début de saison reste un lieu privilégié d'échange sur **les projets et les activités** de l'association.

E) Spectacles et assiduité

Le spectacle de fin d'année, ainsi que toutes les autres manifestations organisées dans le but d'être données en public n'ont **aucun caractère obligatoire**, toutefois, l'engagement pris par l'élève pour participer à l'un ou l'autre des ces événements le met obligatoirement dans l'obligation de respecter une certaine assiduité lors de la création et la répétition de celui ci.

Nous demandons également aux élèves une certaine **implication** dans le cours auquel ils/elles participent.

Cela pré-suppose : D'arriver avant ou **à l'heure** du début de cours. Les élèves ne sont pas autorisés à quitter **les cours avant la fin de celui ci**, sauf si un représentant légal de l'élève en a fait la demande en Amont.

L'élève se doit de **participer** aux activités proposés puis de pratiquer en autonomie lors des temps de pratiques libres et de création des numéros.

F) Santé

L'adhérent ou le responsable légal pour un mineur doit nous **prévenir** lors de l'inscription en cas de **problème particulier** pouvant nécessiter une **vigilance** ou une **adaptation** de la part de l'équipe d'encadrement (allergie, asthme, diabète, épilepsie, handicap, etc ...).

Pour les inscriptions en ligne mettre ces informations dans le champ « Commentaires ».

Nota : Aucun traitement médical ne sera administré par l'école ni par aucun des membres de l'encadrement.

L'adhésion aux activités de l'école « En Piste ! » implique de la part de l'adhérent ou de son représentant légal (parent ou tuteur), de donner l'autorisation à « En Piste ! » de prendre toutes les mesures nécessaires **en cas d'urgence**.

Cause d'exclusion totale ou partielle

Tromperie : si l'âge ou le niveau du participant ne correspond pas au cours choisi, « En Piste ! » se réserve le droit de le changer de cours. Dans ce cas, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Absence de fiche décharge santé : « En Piste ! » peut interdire l'accès au cours au pratiquant tant que la fiche décharge santé n'est pas fournie, dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

Non respect des horaires : chaque élève est prié de respecter les horaires des cours, sous peine d'exclusion, s'il devient coutumier du fait.

Tenue inadaptée : si les consignes pour la tenue ou les règles d'hygiène ne sont pas respectées.

Le vol du matériel de l'association, des participants, des encadrants

Les comportements violant, discriminatoire, dégradant ou le harcèlement.

